

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 5 MAI 2025**

*La séance est ouverte à 18 h , sous la présidence de
M. Christophe Trojani, maire de Villefranche-sur-Mer*

M. LE MAIRE.- Mesdames, Messieurs, si vous voulez bien, mes chers collègues, vous installer. Nous allons pouvoir démarrer cette séance du conseil municipal du 5 mai 2025, il est 18 h 01.

Bienvenue à toutes les Villefranchoises et tous les Villefranchois qui sont ici et sur les réseaux sociaux pour suivre cette séance du conseil municipal.

Nous allons commencer par l'appel.

Monsieur le maire procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Étaient Présents : Mesdames Catherine BARRAJA, Joelle BRAVETTI, Juliana CHICHMANIAN, Claudine KHOKHLOV, Monica LAUGIER, Gisèle AMEDEO-PASQUI, Nicole PIEFFORT, Gisèle MARCHESSOU.

Messieurs, Jean-Louis BAUCHET, Jean-Louis ZAMBERNARDI, Charles RIGUCCI, Richard CONTE, José COSENTINO (à partir de la délibération 7) , Robert CAPELIER, Marco FUGARO, Régis BELLI, Franck MARZAT, Xavier LAGACHE, Frédérick LEDEUX.

Absents avec procuration :

Maître André BEZZINA donne procuration à Maître Juliana CHICHMANIAN
Madame Patricia DEGUS donne procuration à Monsieur Richard CONTE
Madame Patricia BONIFACI donne procuration Monsieur le Maire
Monsieur Robert BOJANOVICH donne procuration à Monsieur Jean-Louis BAUCHET
Maître Eva SCOLARI donne procuration à Madame Nicole PIEFFORT
Madame Caroline BEUIL donne procuration à Madame Gisèle MARCHESSOU
Monsieur Alain CURTI donne procuration à Monsieur Xavier LAGACHE

Absents :

Madame Sonia PORTES
Monsieur Yohann GHIGO



M. LE MAIRE.- Nous désignons donc, du fait de sa présence, comme secrétaire de séance, M. Franck Marzat puisque Yohann Ghigo va arriver.

Je vais vous demander, mes chers collègues, d'adopter le procès-verbal du conseil municipal du vendredi 11 avril 2025.

Y a-t-il des remarques particulières ? [*Pas de remarques.*]

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 11 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

Nous allons donc pouvoir passer à l'examen des points à l'ordre du jour en commençant par une convention de mise à disposition d'un agent de l'Office de Tourisme Métropolitain. C'est Mme Monica Laugier qui rapporte cette délibération.

Madame Laugier, vous avez la parole.



1. CONVENTION CADRE DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE L'OTM

Rapporteur : Mme Monica LAUGIER

Merci, Monsieur le maire. Bonsoir à tous.

L'Office de Tourisme Métropolitain Nice Côte d'Azur (OTM) exerce les missions obligatoires d'accueil et d'information des touristes, de promotion touristique, de coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local, ainsi que la mission facultative de commercialisation des prestations de service touristique.

Au sein du bureau d'information situé sur la commune de Villefranche-sur-Mer, cette dernière accomplit des prestations au titre de son activité d'animation locale et événementielle et souhaite répondre plus largement aux demandes des visiteurs.

Dans ce cadre, les parties ont convenu d'une mise à disposition de personnel par l'OTM, afin de permettre à la Commune de répondre à ses besoins croissants pour l'accomplissement de ses missions durant la saison estivale et notamment la vente de produits et de prestations événementiels et/ou de billetterie pour les spectacles organisés par la ville et la participation ponctuelle aux animations communales.

Pour se faire les parties se sont rapprochées en vue de la conclusion d'une convention définissant les modalités de la mise à disposition par l'OTM de Monsieur Jérôme VERMONT, conseiller en séjour saisonnier, au profit de la Commune pour 3,5 heures en moyenne par semaine, pour la période du 2 mai au 31 octobre 2025.

Le projet de convention-cadre de mise à disposition de cet agent fixant ses fonctions et missions, les modalités financières et les obligations des parties était joint à l'ordre du jour.

Je vous propose :

- d'adopter les termes de la convention de mise à disposition de personnel à intervenir entre l'OTM et la commune ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

◆◆◆

Mme LAUGIER.- Y a-t-il des questions ? [*Pas de questions.*]

Nous allons procéder au vote.

Votent pour : 26 voix

Adopté à l'unanimité

Merci pour l'unanimité.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

Délibération n° 2 : il s'agit cette fois d'une convention de coopération avec l'Office de Tourisme Métropolitain. Le rapporteur est toujours Mme Laugier.

☆☆☆

2. OFFICE DE TOURISME METROPOLITAIN NICE CÔTE D'AZUR : CONVENTION DE COOPERATION

Rapporteur : Mme Monica LAUGIER

Merci.

L'Office de Tourisme Métropolitain Nice Côte d'Azur (OTM NCA) développe une stratégie de promotion du territoire qui s'appuie sur l'événementiel. Il convient de noter que le tourisme est une des principales activités économiques du territoire.

En 2025, la Commune de Villefranche-sur-Mer accueillera six événements majeurs, pouvant être identifiés comme générant une fréquentation touristique dans la Métropole :

- La Rade Classique, dont la 4ème édition est programmée les 3 et 4 mai 2025 ;

- La Crème Festival, dont la 6ème édition est programmée les 20, 21 et 22 juin 2025 ;
- La grande exposition de l'été dans la Citadelle de Villefranche-sur-Mer dont le vernissage est programmé le jeudi 26 juin 2025 ;
- Le Championnat du monde de full contact programmé le samedi 5 juillet 2025 ;
- Les Ballets sous les étoiles dont une représentation unique est programmée le samedi 12 juillet 2025 ;
- Les Nuits Musicales de la Citadelle dont un concert est programmé le lundi 21 juillet 2025.

L'Office de Tourisme Métropolitain Nice Côte d'Azur met en place des soutiens financiers pour l'organisation de manifestations traditionnelles et culturelles contribuant ainsi à l'attractivité du territoire, ainsi que certains événements, dont la dynamique rayonne au-delà des limites de notre territoire.

Ainsi l'Office de Tourisme et la ville de Villefranche-sur-Mer souhaitent s'engager à mettre en place une collaboration et une mutualisation de moyens afin d'optimiser l'efficacité des actions communes en matière de communication et de promotion au travers des grands événements identifiés.

L'Office de Tourisme contribuera au coût des opérations de promotions et de communication dans le cadre de la stratégie de développement touristique du territoire métropolitain. Le tableau de répartition des coûts et contreparties était annexé à la convention de coopération qui était jointe à votre ordre du jour.

Considérant l'intérêt que peut représenter cette collaboration pour la commune en termes de soutien à l'événementiel touristique,

Je vous propose :

- d'approuver les termes de la convention de coopération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

◆◆◆

Mme LAUGIER. - Y a-t-il des questions ? [*Pas de questions.*]

Nous allons procéder au vote.

Votent pour : 26 voix

Adopté à l'unanimité

Merci pour l'unanimité pour cette opération.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup. Nous pouvons remercier la Métropole et l'Office de Tourisme Métropolitain en particulier de nous aider dans tous ces événements. Il ne fait pas de doute que leur participation sera encore plus importante l'année prochaine.

Nous passons à la délibération n° 3 : c'est la boutique des Musées, toujours Mme Laugier, pour un renouvellement de convention de dépôt-vente.

☆☆☆

3. BOUTIQUE DES MUSÉES : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE DÉPOT VENTE TEMPORAIRE AVEC LA SOCIÉTÉ COMBRAY SPRL

Rapporteur : Mme Monica LAUGIER

Suite à l'exposition de l'artiste Jean-Baptiste Bernadet à la Citadelle du 2 juillet au 4 décembre 2022, une convention de dépôt-vente d'une durée de 2 ans a été passée avec la société COMBRAY SPRL qui produit les œuvres de cet artiste.

Afin de continuer à proposer aux visiteurs de la boutique des musées les articles réalisés par Jean Baptiste Bernadet, je vous propose :

- de renouveler la convention de dépôt-vente temporaire avec la société COMBRAY SPRL prévoyant les modalités de vente en régie, dont le projet était annexé à l'ordre du jour ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention d'une durée de 2 ans, renouvelable tacitement.

◆◆◆

Mme LAUGIER.- Y a-t-il des questions ? *[Pas de questions.]*

Nous procédons au vote.

Votent pour : 26 voix

Adopté à l'unanimité

À l'unanimité, merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monica.

Nous allons passer à la délibération n° 4 qui concerne une association des bateaux classiques de Saint-Jean-Cap-Ferrat et Villefranche-sur-Mer et une demande de subvention pour un ouvrage sur Gilbert Pasqui.

(Mme Gisèle Amédéo-Pasqui quitte la salle.)

Gisèle a déjà anticipé parce qu'elle ne va pas pouvoir assister à la présentation de la délibération ainsi qu'au vote de notre conseil municipal.

La parole est à Mme Khokhlov.

☆☆☆

4. ASSOCIATION DES BATEAUX CLASSIQUES DE ST JEAN CAP FERRAT ET VILLEFRANCHE-SURMER - Demande de subvention ouvrage Gilbert PASQUI

Rapporteur : Mme Claudie KHOKHLOV

Merci, Monsieur le maire.

L'association des bateaux classiques de Saint Jean Cap Ferrat et de Villefranche-sur-Mer projette de rédiger un livre biographique sur Gilbert PASQUI, charpentier de marine à la Darse, dont le savoir-faire est reconnu internationalement pour la qualité de son travail et les voiliers d'exception, témoins d'un autre temps qu'il a façonnés.

Gilbert PASQUI est un acteur privilégié de ce que l'amour de bien naviguer avec style signifiait au siècle dernier.

La rédaction de cet ouvrage sera confiée à un rédacteur professionnel, Denis VAN DEN BRINK, spécialisé dans la course au large et le yachting.

Afin de mener à bien ce projet, l'association a sollicité la Ville pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 3 800 €.

La Commune de Villefranche-sur-Mer étant indissociable du cadre emblématique des belles régates de yachts classiques en méditerranée et de la tradition maritime incarnée par Gilbert Pasqui.

Je vous propose d'octroyer une subvention de 3 800 € TTC à l'association des bateaux classiques de Saint Jean Cap Ferrat et de Villefranche-sur-Mer destinée à financer le travail de recherche et d'écriture de cet ouvrage dont le synopsis était joint en annexe de l'ordre du jour.

◆◆◆

Mme KHOKHLOV.- Y a-t-il des questions ? [*Pas de questions.*]

Adopté à l'unanimité.

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE.- Merci Claudie.

Nous sommes très heureux de cette belle initiative – il faudrait dire à Gisèle Amédéo-Pasqui qu'elle peut nous rejoindre – et nous aurons un superbe ouvrage avec une partie sur l'histoire maritime de Villefranche, bien évidemment, et sur l'histoire du port de la Darse.

J'ai déjà rencontré le rédacteur de ce futur ouvrage, M. Denis Van Der Brink, qui a fait de très beaux livres sur la voile, le tour du monde à la voile et je suis sûr que cet ouvrage sera remarquable.

(Mme Gisèle Amédéo-Pasqui revient dans la salle.)

Voilà, Gisèle, nous avons voté à l'unanimité pour l'attribution de cette subvention pour le livre en hommage à Gilbert Pasqui.

Nous passons à la délibération suivante, c'est la 5e délibération à l'ordre du jour, pour M. Robert Capelier, délégué à l'environnement. Il s'agit de la charte Pelagos et du renouvellement de l'engagement de la commune pour la protection des mammifères marins, en méditerranée.

Monsieur Capelier, vous avez la parole.

☆☆☆

5. PELAGOS-SANCTUAIRE POUR LES MAMMIFERES MARINS EN MEDIERRANEERENOUVELLEMENT ENGAGEMENT DE LA COMMUNE –CHARTRE DE PARTENARIAT

Rapporteur : M. Robert CAPELIER

Merci, Monsieur le maire. Nous passons sous l'eau après avoir été sur l'eau.

Le sanctuaire PELAGOS a été créé pour protéger les mammifères marins des menaces générées par les activités humaines qu'il conviendra de rendre compatibles avec la présence d'espèces remarquables.

La Commune de Villefranche-sur-Mer a adhéré à la Charte PELAGOS le 8 juin 2011 et souhaite renouveler son engagement, afin de contribuer à sa propre échelle, à la mise en œuvre de toutes mesures susceptibles de participer à la conservation des mammifères marins et à une meilleure prise en compte de ceux-ci et de PELAGOS dans ses activités quotidiennes.

Les objectifs de la charte de partenariat PELAGOS sont les suivants :

- rechercher une adhésion des Communes autour de PELAGOS ;
- matérialiser le sanctuaire pour le grand public ;
- créer de nouvelles dynamiques de projets et de partenariat autour des mammifères marins ;
- associer les partenaires territoriaux pour promouvoir les idées de PELAGOS et pour réaliser des actions concrètes en faveur des mammifères marins ;
- promouvoir PELAGOS comme un réel moteur de développement et d'animation pour les Communes ;
- intégrer les Communes à la mission d'information et de sensibilisation du sanctuaire.

A l'occasion de l'année de la Mer, la Commune souhaite réaffirmer son intérêt pour la protection de la mer et de la biodiversité marine comme en témoigne le partenariat de la Commune avec l'Association OCEANOSCIENTIFIC (inventaire du site sentinelle de biodiversité marine de Villefranche-sur-Mer), la préservation du littoral avec la création de la ZMEL, les campagnes de nettoyage des plages et des fonds marins en liaison avec les associations locales,

Considérant la présence du sanctuaire PELAGOS à l'intérieur duquel se trouve, la Commune de Villefranche-sur-Mer,

Considérant l'importance de maintenir la qualité environnementale, paysagère et biologique pour le présent et pour le futur,

Considérant la présence d'une grande richesse d'espèces marines et d'habitats aux endroits des côtes de la Commune de Villefranche-sur-Mer,

Considérant la volonté affirmée par la Commune d'agir de façon positive dans le sens de la conservation des espèces et des habitats marins,

Je vous propose :

- de reconduire l'adhésion de la Commune à la Charte de partenariat du sanctuaire PELAGOS dont le projet était joint en annexe de l'ordre du jour ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle Charte PELAGOS.

◆◆◆

M. CAPELIER.- Y a-t-il des questions ? [*Pas de questions.*]

Votent pour : 26 voix

Adopté à l'unanimité

Merci pour l'unanimité.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup, Robert. C'est une belle action et nous sommes heureux de continuer à y participer puisque cela fera 14 ans (adhésion en 2011).

Nous passons à la délibération suivante qui est encore une délibération concernant la protection de l'environnement. Il s'agit des Expéditions OceanoScientific, site sentinelle de biodiversité marine de Villefranche-sur-Mer, et c'est encore Robert Capelier.

☆☆☆

6. EXPEDITIONS OCEANOSCIENTIFIC inventaire du site sentinelle de biodiversité marine de Villefranche Sur Mer -partenariat-versement de subvention

Rapporteur : M. Robert CAPELIER

L'Association OCEANOSCIENTIFIC, association loi 1901 d'intérêt général à but non lucratif a pour objet de témoigner, sensibiliser et éduquer le plus large public dans le but de faire RESPECTER et AIMER l'OCÉAN et sa biodiversité pour favoriser leur préservation au profit des générations futures.

L'association a aussi pour objet de :

- contribuer à la mise en œuvre d'expéditions océanographiques à la voile sans émission de CO2 dans les zones maritimes peu ou pas explorées pour accroître la connaissance de l'Océan, des causes et conséquences du dérèglement climatique et de la pollution ;
- participer à la sauvegarde du patrimoine génétique d'organismes marins menacés d'extinction, notamment ceux des récifs côtiers, en favorisant leur valorisation au profit de la Santé et du Bien-être dans le respect du Protocole de Nagoya ;
- mettre en œuvre toutes actions destinées à mobiliser les jeunes dans leur cycle scolaire et d'études supérieures pour les inciter à développer des métiers en rapport avec l'Océan, dans le respect de la Nature et de l'harmonie de sa biodiversité ;
- agir selon les normes et recommandations des agences de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et de la communauté scientifique internationale, en lien

avec les organisations non gouvernementales dédiées à la connaissance à la préservation de l'Océan et de sa biodiversité.

Une expédition réalisera à la voile en autonomie totale sans émission de CO2 l'inventaire de la biodiversité marine littorale de la région Sud PACA et de la Région Occitanie sur 50 sites sentinelles de Biodiversités entre Menton et Palavas les Flots dont le site biodiversité marine SSBMO5 concernant Villefranche-sur-Mer.

Les résultats sur l'analyse de l'ADN environnemental permettront d'avoir une connaissance scientifique précise de la biodiversité marine et de son évolution et d'enrichir les bases de données de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse dans le cadre de sa mission d'observation de l'état de santé de la biodiversité du rivage méditerranée français. Ces résultats seront transmis gratuitement à usage de la recherche fondamentale, de la recherche appliquée en mer en vue de favoriser une pêche côtière durable pour une alimentation durable en circuits courts, des collectivités locales engagées dans les expéditions Océanoscientific ADNe Méditerranée pour leur apporter une aide à la décision scientifique fiable dans leurs travaux de protection de la nature, de sensibiliser les scolaires et tous publics à la biodiversité marine de proximité.

Afin de mener à bien le projet d'inventaire scientifique du site sentinelle SSBM 05 Villefranche-sur-Mer, l'association a sollicité la participation financière de la commune à hauteur de 3 000 €, le coût total de la collecte pour Villefranche-sur-Mer s'élève à 7 276 € TTC.

Le projet de budget détaillé était joint en annexe de l'ordre du jour ainsi que les articles de presse sur l'ADNe.

Le coût total de l'Expédition OceanoScientific ADNe Méditerranée 2025 s'élève à 278 475 € TTC.

Je vous propose d'accorder une participation financière de 3 000 € à l'Association Océanoscientific pour le site sentinelle de Villefranche sur Mer.

◆◆◆

M. CAPELIER.- Y a-t-il des questions ? *[Pas de questions.]*

Votent pour : 26 voix

Adopté à l'unanimité

Merci encore pour l'unanimité.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup, Robert.

C'est une association qui a été créée en 2011 et qui se veut être une sentinelle, un lanceur d'alertes sur la préservation de la biodiversité en méditerranée, en particulier sur nos côtes et qui sollicite les communes. De mémoire, je ne pourrais pas vous citer toutes les communes qui ont adhéré. En tout cas, il nous a semblé que le recueil de l'ADNe des espèces est quelque chose d'important pour montrer que la biodiversité est préservée.

En tout cas, merci pour votre soutien à cette action et à notre délibération. La commune participe à hauteur de 40 %. Merci, Robert.

Nous passons à la délibération n° 7, il s'agit de la délibération principale de ce conseil municipal. Il s'agit du plan local d'urbanisme métropolitain et du débat qui est un débat obligatoire sur les orientations générales du PADD, le projet d'aménagement et de développement durable.

C'est un débat vraiment important pour nos communes, et c'est Nicole Pieffort déléguée à l'urbanisme qui va rapporter cette délibération.

☆☆☆

7. PLAN LOCAL D'URBANISME METROPOLITAIN (PLUM) – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Rapporteur : Mme Nicole PIEFFORT

Mes chers collègues, bonsoir.

Le Conseil Métropolitain du 21 octobre 2021 a prescrit la révision générale (RG1) du Plan Local d'Urbanisme métropolitain.

Ce document d'urbanisme, remplacera le PLUm à l'horizon 2028 et tiendra lieu de Plan de Mobilités.

Il est élaboré à l'échelle des 49 communes du territoire, à l'exception des territoires couverts par un site patrimonial remarquable, et les communes de Drap et Châteauneuf-Villevieille, ayant intégré la Métropole après la prescription de la présente procédure de révision générale.

Les études sont conduites par la métropole en concertation avec les communes concernées, au cours des réunions du Groupe de Travail des Maires sur la Révision du PLU métropolitain et de réunions techniques.

Elles ont abouti, à ce jour à la rédaction de projets de Diagnostic Territorial et d'État initial de l'Environnement qui ont conduit à actualiser le PADD, objet du présent Conseil Municipal.

Le PADD constitue une pièce essentielle du PLU métropolitain qui, conformément au code de l'urbanisme (article L.151-5), expose les grands principes de développement et définit les orientations générales d'aménagement du territoire. Le projet de PADD a été soumis à la concertation publique conformément aux modalités de concertation définies par la délibération métropolitaine du 21 octobre 2021.

Le PADD a été présenté aux Personnes Publiques Associées à la Révision du PLUM le 6 mars 2025 et en Conseil des maires le 9 avril 2025.

Les pièces opposables du PLUm révisé, notamment le plan de zonage et le règlement, seront établies en cohérence avec les orientations du PADD.

Et, conformément à l'article L153-12 du même code, le PADD doit faire l'objet d'un débat au sein des Conseils municipaux et du Conseil Métropolitain.

Le projet de PADD était joint en annexe de votre ordre du jour et son contenu porte sur les éléments suivants :

En introduction, le document met l'accent sur les enjeux climatiques, les risques, une conception résiliente de l'aménagement. Ceci correspond à l'importance de ces enjeux et à leur évolution depuis l'époque de l'élaboration du PLUm.

Les orientations définies dans le PADD sont regroupées en 3 axes :

Axe 1 : Un territoire remarquable et unique (environnement et cadre de vie)

Axe 2 : Un territoire économique et attractif

Axe 3 : Un territoire équilibré et solidaire (mobilité, logements, équipements)

On rappellera l'ensemble des orientations correspondant à ces 3 axes, en mettant l'accent sur celles qui concernent plus particulièrement Villefranche.

AXE 1 UN TERRITOIRE REMARQUABLE ET UNIQUE

O 1 (page 12) : Préserver les continuités écologiques et la biodiversité

- Préserver les espaces naturels remarquables, les parcs, les ensembles boisés et les coupures d'urbanisation au sens de la loi Littoral et traduites partiellement au sein de la Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes-Maritimes ;

- Intégrer la nature en ville ;

- Certifier tous les ports de la Métropole « Ports Propres », viser le statut « Actifs en Biodiversité », et préserver la qualité environnementale des plages.

O2 (pages 13, 14) Garantir et mettre en valeur la qualité exceptionnelle des paysages naturels et urbains

- Identifier, préserver et valoriser les paysages des « espaces urbanisés sensibles » mentionnés par la Directive Territoriale d'Aménagement, des versants de la plaine du Var et ceux de la Riviera, depuis le Mont Alban jusqu'au Cap d'Ail tout en permettant les projets d'aménagements ;
- Préserver et valoriser les éléments naturels et patrimoniaux caractéristiques du Littoral (...), les points de vue depuis et vers la mer, dont notamment les « Corniches de la Riviera », les caps (de Nice, Cap-Ferrat, Cap d'Ail), et la rade de Villefranche-sur-Mer ;
- Préserver et valoriser les éléments architecturaux spécifiques du Littoral métropolitain ;
- Requalifier les entrées de ville.

O3 (pages 15, 16) S'engager en faveur de l'environnement et du cadre de vie en relevant les défis de la transition écologique et énergétique

- Limiter le nombre et la taille des navires de transport (ferries, croisières).

O4 (page 17) Limiter la consommation foncière en proposant une trajectoire pour tendre vers le Zéro Artificialisation Nette

- S'inscrire dans une dynamique conduisant à réduire la consommation foncière ;
- Lutter contre le développement massif des locations saisonnières pour reconquérir le parc de logements vacants.

O5 (pages 18, 19) Poursuivre un développement résilient du territoire métropolitain

- Conforter la place de la nature en ville ;
- Limiter les nuisances liées aux flux de déplacements routiers.

O6 (page 20) Favoriser l'adaptabilité du territoire métropolitain face aux risques continus, brutaux et soudains

O7 (page 21) Préserver et développer les espaces agricoles

AXE 2 : UN TERRITOIRE ECONOMIQUE ET ATTRACTIF

O1 (page 24) Conforter la dimension internationale de la Métropole Nice Côte d'Azur

- Maintenir une desserte du territoire performante au travers d'infrastructures structurantes, notamment en direction de l'Italie, de Monaco et de Marseille ;
- Développer des grands projets structurants ;
- Tunnel du Cap Estel à Eze.

O2 (page 25) Poursuivre le développement azuréen notamment par l'aménagement de la plaine du Var

O3 (pages 26, 27) Impulser une nouvelle dimension au modèle économique de la Métropole pour un développement plus compétitif et attractif

O4 (page 28) : Développer une offre et des activités touristiques durables

- Assurer l'implantation de nouvelles activités touristiques en vue de renforcer l'offre touristique balnéaire, montagnarde, d'affaires, sportive, culturelle, gastronomique... ;
- Pérenniser les activités hôtelières existantes ;
- Maintenir, renforcer et qualifier l'offre hôtelière et sa diversification ;
- Faciliter l'adaptation du territoire à recevoir des événements sportifs et culturels ;
- Valoriser le tourisme patrimonial culturel, sportif, de loisirs et de plein air, dans le respect des espaces naturels ;

Poursuivre l'aménagement des ports de plaisance, en compatibilité avec les divers usages de la mer (pêche, plaisance, activités nautiques...).

O5 Page 29) : Protéger, développer et promouvoir l'agriculture du territoire métropolitain

O6 (page 30 : Assurer la stabilité et la diversité de l'offre commerciale et artisanale sur l'ensemble du territoire métropolitain

- Préserver la présence de commerces de proximité et leur diversité ;
- Préserver les linéaires commerciaux lorsqu'ils existent.

O7 (page 31) Consolider les interactions entre milieu universitaire, de la formation et le monde économique.

- Conforter les sites existants.

AXE 3 : UN TERRITOIRE EQUILIBRE ET SOLIDAIRE

O1 (pages 34, 35, 36) Renforcer l'offre de mobilité en privilégiant les transports en commun, les modes actifs et les liens entre Littoral, Moyen et Haut-Pays

Transports en commun

- Renforcer le réseau de transports en commun :
- Développer l'offre de mobilité en complétant le réseau de pôles d'échanges multimodaux le long du littoral ;
- Accompagner le développement des pôles multimodaux par l'aménagement de parking-relais sur la bande littorale ;
- Renforcer la ligne Est-Ouest du TER en lien avec la croissance de la demande de déplacements.

Mobilités actives et partagées

- Poursuivre l'aménagement de pistes cyclables ;
- Améliorer l'accessibilité piétonne ;
- Adapter la politique de stationnement.

O2 (pages 37, 38, 39) Se loger et vivre ensemble en renforçant les centralités des villes et des villages

Logement

- Favoriser le vivre ensemble par une offre de logements pour tous :
- Produire une offre de logements diversifiée, suffisante et de qualité ;
- Prendre en compte le vieillissement de la population en permettant le maintien à domicile et en augmentant les capacités de logements et d'hébergements (EHPAD, résidences séniors...) ;
- Favoriser les opérations de requalification du parc privé et lutter contre l'habitat dégradé ou indigne ;
- Favoriser les projets de rénovation urbaine ;
- Favoriser le mieux vivre dans son logement ;
- Favoriser les interventions de requalification et d'adaptation du parc existant.

Équipements et services

- Favoriser un équilibre des centralités en soutenant le maintien et l'implantation d'activités artisanales, de services, de commerces ;
- Offrir des services et des équipements pour toutes les populations et générations ;
- Répondre aux besoins de santé des populations au travers de maisons médicales réparties sur l'ensemble du territoire ;

Sport et culture

- Développer les structures liées notamment aux activités sportives, associatives et culturelles sur le territoire métropolitain : Renforcer la diversité des équipements sportifs ;
- Le conseil municipal est amené à débattre sur les orientations générales du projet de PADD conformément aux dispositions de l'article L 153-12 du Code de l'urbanisme.

Ce débat ne donnera pas lieu à un vote.

Avant d'entamer ce débat, il convient de signaler que la Commune demandera quelques rectifications afin de préciser certaines orientations ou de les illustrer.

Il sera demandé de mentionner dans le PADD :

- les aménagements de la Citadelle, du port royal de la Darse ;
- le développement de l'Institut de la Mer de Villefranche ;
- la création d'une base nautique ;
- les activités liées à la mer et à la pêche professionnelle

Cette demande concerne des objectifs qui figurent dans le PADD du PLUm actuel opposable depuis 2019 et qui sont toujours d'actualité.

Après cet exposé, M. le Maire déclare le débat ouvert.

◆◆◆

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup, Nicole.

Un PADD est toujours un moment important parce que cela définit vraiment les orientations du PLU métropolitain.

Vous avez compris qu'il y a trois grands axes.

Le premier axe, c'est un territoire remarquable et unique. On nous dit de mettre en valeur la qualité exceptionnelle des paysages naturels et urbains de nos communes, ce que nous faisons. Nous avons engagé la rénovation de la citadelle et la rénovation des arcades du port de la Darse, celle du jardin Beaudouin démarrera très bientôt sur un engagement du Conseil départemental.

On nous demande aussi de nous engager en faveur de l'environnement et du cadre de vie, ce que nous faisons à Villefranche-sur-Mer, notamment en matière d'urbanisme, par un urbanisme équilibré avec une charte de l'arbre qui favorise l'augmentation du pourcentage d'espaces arborés sur la commune, mais aussi l'environnement maritime. Il est écrit en toutes lettres que nous nous engageons, à l'échelle du territoire métropolitain, à limiter le nombre et la taille des navires, en particulier de croisière, ce que nous avons déjà mis en place depuis plus de dix ans.

Le deuxième axe, après la préservation d'un territoire remarquable et unique, c'est le développement d'un territoire économique attractif. C'est peu antinomique par rapport au premier axe. Nous pourrions presque appeler cela une injonction paradoxale. On nous demande de préserver nos territoires et d'avoir un développement économique fort, en particulier en confortant la dimension internationale de la Métropole et donc de l'aéroport Nice Côte d'Azur, et pas uniquement.

Le développement d'une offre et d'activités touristiques durables, donner une nouvelle dimension au modèle économique de la Métropole, protéger, développer, promouvoir l'agriculture.

C'est vraiment la preuve que dans tous projets politiques, il faut un équilibre et pas de dogmatisme : « Je ne veux plus du tout de bateaux de croisière » ; nous devons trouver un équilibre entre la préservation environnementale et l'activité économique. « Je veux des événements uniquement avec des vélos » ; nous pouvons aussi faire des événements avec des voitures. Nous pouvons aussi faire la Crème Festival et un championnat du monde de boxe. Tout cela, c'est un équilibre parce que ce n'est pas parce que nous faisons un championnat du monde de full contact que nous ne ferons pas les Nuits musicales de la citadelle ou les ballets de Monte-Carlo. Tout cela, c'est un équilibre.

Et l'axe n° 3, c'est un territoire équilibré et solidaire. Vous voyez bien qu'il faut un équilibre et une solidarité.

On nous dit qu'il faut renforcer l'offre de mobilité et j'en suis très heureux. Nous en parlons beaucoup à Villefranche. D'ailleurs, je vous convie tous, samedi 24 mai au matin, dans la citadelle, dans l'auditorium, pour assister à la matinée du CDACOSE où nous parlerons beaucoup de mobilité (par exemple de transports à la demande).

Et donc je lis qu'il faut renforcer le réseau de transports en commun et en particulier accompagner le développement de parkings. Nous sommes vraiment dans le sujet à Villefranche.

Il faut aussi permettre aux gens de mieux se loger, aux gens de toutes conditions sociales et de tous âges, une offre de logements diversifiée, une offre de logements pour tous. Nous venons de livrer 24 logements à l'Émeraude ; nous livrerons 24 logements au 3 avenue Albert 1er dans la propriété de Mme Audibert.

Je lis aussi qu'il faut augmenter les capacités de logements et d'hébergements en résidences seniors et en EHPAD. Nous sommes vraiment dans le sujet à Villefranche-sur-Mer. Nous faisons un EHPAD tout neuf et nous avons une proposition pour une résidence seniors.

Vous voyez, ces trois axes, c'est vraiment la preuve qu'un projet politique à l'échelle métropolitaine demande de l'intelligence, du raisonnement, de la solidarité et trois axes qui, plutôt que d'être concurrentiels, seront complémentaires : la préservation d'un territoire remarquable, un territoire qui doit être économiquement attractif et enfin, un territoire qui doit être équilibré et solidaire.

Voilà, mes chers collègues, le débat est ouvert. Y a-t-il des questions ?

[Arrivée en séance de M. Cosentino à 18 h 35.]

M. LE MAIRE.-

Je serais très heureux d'entendre vos questions. Nous sommes en plein dans cette réflexion, c'est vraiment de trouver un équilibre entre la tranquillité publique et l'activité touristique, par exemple.

Il arrive que l'activité touristique nuise à la tranquillité publique : quand deux bateaux débarquent en même temps, ce n'est pas possible ; quand il n'y a que des boîtes à clés dans la vieille ville et des gens avec des valises à roulettes qui attendent le Uber, ce n'est pas bon pour la tranquillité publique. Dans les copropriétés, c'est pareil. Quand il y a un règlement intérieur où seul l'usage bourgeois est autorisé et que l'on a des Airbnb de-ci de-là, c'est difficile de faire cohabiter tous ces gens.

À Villefranche-sur-Mer, nous sommes soucieux de la tranquillité de la population avant tout et nous arrivons à trouver un équilibre entre la préservation environnementale urbaine et maritime et les activités économiques et touristiques.

Je ne peux pas en dire plus tant que l'on ne me pose pas de questions. S'il n'y a pas de questions, je vais être obligé, si c'est votre dernier mot, de considérer que le débat est bientôt clos. Est-ce le cas ? Tout le monde est content des orientations de ce PADD ?

Je vous rappelle que ce débat sur le projet d'aménagement et de développement durable est capital et s'inscrit dans le cadre de la RG1, la première révision générale du PLU Métropolitain.

C'est long tout cela, tout est long ; c'est vraiment très long. Nous avons prescrit la révision générale du PLUM le 21 octobre 2021 en Conseil métropolitain. On nous dit, Nicole, dans cette délibération, que ce document remplacera le PLUM à

l'horizon 2028, donc il faut sept ans pour faire une révision générale du PLU Métropolitain, ce qui veut dire que la RG2 nous amènera jusqu'en 2035.

Mes chères Villefrancoises, mes chers Villefrancois, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, nous considérons donc qu'après cet exposé et cette synthèse, le débat sur le PADD est clos. Merci pour votre écoute et pour votre participation.

Le conseil municipal prend acte.

Nous passons à la délibération suivante. Il s'agit de nommer un escalier à Villefranche puisqu'il n'avait jusqu'ici pas de nom.

Madame Pieffort, vous avez la parole.



8. DENOMINATION ESCALIER DES CAPUCINS

Rapporteur : Mme Nicole PIEFFORT

Merci, Monsieur le maire.

Un escalier ouvert au public relie le boulevard Settimelli Lazare à l'avenue Fernand Martin puis à la Basse Corniche (Avenue Albert 1^{er}) à hauteur de la Barmassa.

Mme Pascale Bouzanquet, riveraine de cet escalier, propose de le dénommer « Escalier des Capucins » en référence à l'ancien Couvent des Capucins qui lui est contigu. Ce couvent (actuellement villa FELIPA), reconnu par la Fondation du Patrimoine, est classé en « bâtiment remarquable » dans le Plan local d'urbanisme métropolitain. À noter que l'appellation Escalier des Capucins avait été suggérée par M. Jean-Pierre Jardel président honoraire du CDACOSE alors que cette association travaillait sur les chemins et escaliers de Villefranche (2016-2018). Cet escalier figure, sous le nom d'« escalier Est de l'avenue Fernand Martin » dans l'ouvrage sur Les Escaliers de Villefranche (2023).

Au-delà des références patrimoniales, il faut souligner l'intérêt de permettre un meilleur repérage de cet escalier emprunté par les résidents du quartier Est du boulevard Settimelli et par les touristes qui se rendent au centre de Villefranche ou qui prennent le bus à la Barmassa.

L'article L 2022-30 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

Je vous propose :

- de dénommer « Escalier des Capucins » l'escalier situé entre les n° 44 et 46 du Boulevard Settimelli Lazare et l'avenue Fernand Martin ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Un plan repérant l'escalier ainsi que des photos du lieu étaient annexés à l'ordre du jour.

◆◆◆

Mme PIEFFORT.- Avez-vous des questions ? [*Pas de questions.*]

Nous allons procéder au vote.

Votent pour : 27 voix

Adopté à l'unanimité

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup, Nicole, pour ces deux délibérations.

Nous passons au point n° 9. Il s'agit d'une convention avec l'association USV full contact pour l'organisation d'un Championnat du monde à Villefranche.

Monsieur Cosentino, vous avez la parole.

☆☆☆

9. CHAMPIONNAT DU MONDE DE FULL CONTACT – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION USV FULL CONTACT

Rapporteur : M. José COSENTINO

Merci, Monsieur le maire.

Chers collègues,

L'association USV FULL CONTACT a sollicité la Ville pour organiser le samedi 5 juillet 2025, un gala de boxe accueillant des sportifs de niveau national et international. Une manifestation similaire s'était déroulée avec succès, au théâtre de verdure le 1er juillet 2023.

L'association propose à la Ville une manifestation clef en main, et sollicite les aides nécessaires au bon déroulement de cet événement,

Considérant que l'accueil de cette manifestation contribue à développer l'image de Villefranche « Ville sportive », et présente un intérêt communal avéré,

Je vous propose de bien vouloir :

- approuver le partenariat de la commune avec l'USV FULL CONTACT pour l'organisation de l'édition 2025 du championnat du monde de full contact ;
- attribuer à ce titre à l'association une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 10 000 € sur la base du budget prévisionnel de la manifestation de 47 100 € ;
- approuver les termes de la convention de partenariat qui était jointe en annexe de l'ordre du jour et autoriser Monsieur le Maire à la signer ;
- inscrire au budget primitif 2025 les crédits correspondants.



M. COSENTINO.- Y a-t-il des questions ? [*Pas de questions.*]

Nous passons au vote.

Votent pour : 27 voix

Adopté à l'unanimité

M. LE MAIRE.- Merci, José.

Nous avons eu de très beaux événements à Villefranche-sur-Mer récemment puisque nous avons eu le Combat Naval Fleuri le lundi 17 février, un très beau succès ; un très beau succès du Tour cycliste des Alpes-Maritimes, le dimanche 23 février ; un très beau succès de l'événement La Rade Classique ce week-end.

Nous aurons un très beau succès de la Crème Festival, du 20 au 22 juin ; du Championnat du monde de full contact le samedi 5 juillet. Nous aurons une très belle exposition de l'été dans la citadelle avec un vernissage programmé le 26 juin.

Nous aurons une soirée Ballet sous les étoiles avec une représentation unique le samedi 12 juillet et les Nuits musicales de la citadelle avec un concert programmé le 21 juillet.

Tous ces événements sont subventionnés par l'Office de Tourisme Métropolitain.

Nous avons un rendez-vous jeudi 8 mai pour la cérémonie du 80e anniversaire de la Victoire, la signature de l'Armistice de la Seconde Guerre mondiale et nous aurons, à ce moment-là, la remise des insignes de chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur à M. Daniel GOUGUENHEIM, un résistant qui habite à Villefranche-sur-Mer, et tout ceci au Monument aux morts de l'Octroi à partir de 9 h 15.

Dimanche 11 mai : l'association des parents d'élèves avec un vide-greniers au jardin Binon.

Le mercredi 14 mai : un atelier numérique sur les *fake news* à l'espace France Services.

Le samedi 17 mai, avec Citadell'arte, un match d'improvisation théâtrale.

Le dimanche 18 mai : les 60 ans de la fanfare de Villefranche-sur-Mer. Je crois qu'il y a un concert des cinq fanfares, si j'ai bien retenu.

Le jeudi 22 mai : une conférence de l'Institut de la mer sur « L'océan du passé » à l'auditorium.

Le vendredi 23 mai : une réunion de quartier à l'Octroi. Nous avons fait Saint-Michel, le col et maintenant, nous descendons à l'Octroi au restaurant Le Lounge à 18 h, l'ancien Café Riche.

Le samedi 24 mai, en matinée à l'auditorium à partir de 10 h 30, la conférence du CDACOSE sur les mobilités.

Le soir, la fête des Mai avec les danses et chants des enfants des écoles sur la place Félix Poullan, une Pan Bagnat Party, une soirée DJ.

Le mardi 27 mai : un atelier numérique sur la pollution numérique.

Le samedi 31 mai : une conférence du docteur Jacques Lagier sur « Le soleil, un ami qui vous veut du bien... et parfois du mal » par l'Amicale du Port Royal de la Darse à l'auditorium de la citadelle.

Le samedi 31 mai : une animation musicale par la « Fanfare Piston » au jardin Binon.

Le dimanche 1er juin : un hommage rendu à Honoré d'Urfé, écrivain et gentilhomme, à l'occasion du quatrième centenaire de sa disparition à Villefranche-sur-Mer avec une conférence et la pose d'une plaque commémorative à partir de 16 h 30.

Le lundi 2 juin : un pique-nique des seniors du CCAS.

Le vendredi 6 juin : les spectacles de fin d'année du conservatoire intercommunal de musique à 17 h au foyer de l'auditorium, à 18 h 30 à l'auditorium, à 21 h au théâtre de verdure un gala de danse.

Le samedi 7 juin : le concert de fin d'année du conservatoire intercommunal « Les classes d'ensemble ».

Du 7 au 13 juin, Villefranche-sur-Mer sera zone verte pour la troisième conférence des Nations unies sur l'océan, l'Institut de la mer de Villefranche proposera le festival des sciences sur mer avec une semaine d'activités, dans la citadelle, à la station zoologique et au bassin de radoub à la Darse.

Dimanche 8 juin, toujours dans le cadre de la journée mondiale des océans, nous aurons beaucoup de bateaux de tradition qui partiront de Villefranche pour intégrer la grande parade maritime qui se fera essentiellement devant la Baie des Anges.

Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, chères Villefranchoises, chers Villefranchois, je vous remercie de votre participation, de votre attention et je vous souhaite une belle soirée.

M. CAPELIER.- Monsieur le maire, je peux prendre la parole deux minutes ?

M. LE MAIRE.- Oui, bien sûr.

M. CAPELIER.- Je voudrais revenir sur le permis de construire de l'hôtel sur le terrain du gaz, avenue Général de Gaulle, qui a été déposé. Nous avons voté une prorogation pour six mois à ce permis de construire, en toute confiance.

Le permis a été déposé, de mémoire, le 30 mars 2025 et nous n'avons eu, de votre part, aucune information là-dessus. C'est en découvrant sur le panneau d'affichage à l'entrée de la mairie la ligne qui parle de ce permis que j'ai vu cela.

J'aimerais savoir pourquoi vous n'avez pas communiqué aux élus *a priori* et à vos adjoints et administrés la raison de ce dépôt ?

M. LE MAIRE.- Sans raison particulière. Le permis de construire devait être déposé avant le 31 mars avec une possibilité de prolongation jusqu'au 30 juin ; il a été déposé le 31 mars.

Le permis est en cours d'instruction et le délai moyen d'instruction de ce type de permis – je parle sous couvert de Nicole Pieffort – est d'environ cinq mois, donc avril, mai, juin, juillet, août, septembre, et nous verrons à la rentrée ce qu'il en est.

Vous savez qu'il y a de nombreux contrôles. Il faut que ce type de permis respectent toutes les règles du PLUM bien évidemment et surtout, il faut que ce type de permis respectent les prescriptions de l'architecte des Bâtiments de France.

Nous n'en sommes pas du tout à la délivrance du permis. Nous en sommes, mon cher Robert, et je vous remercie pour cette belle intervention en fin de séance, au stade du dépôt de permis.

Merci beaucoup, une belle soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 55.